

Distribution limitée

WHC-06/30.COM/14A

Paris, 23 juin 2006

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trentième session

**Vilnius, Lituanie
8-16 juillet 2006**

Point 14 de l'ordre du jour provisoire: Assistance internationale

14A. Examen des recommandations sur l'assistance internationale

RESUME

En janvier 2006, dans le cadre des efforts pour évaluer l'impact de l'assistance internationale, le Comité du patrimoine mondial a initié une étude indépendante destinée à évaluer l'impact des activités de formation financées par l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial pour la période 1998-2003, et une évaluation des questions de procédures et techniques associées avec l'assistance internationale. Le présent document est composé de deux parties:

Partie I : Evaluation de l'impact des activités de formation financées par l'assistance internationale

Partie II : Analyse des procédures et des questions techniques et recommandations pour des outils visant à renforcer les procédures de l'assistance internationale

Projet de décision: 30 COM 14A, voir Partie III

TABLE DES MATIERES

PARTIE I: EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE FORMATION FINANCÉES PAR L'ASSISTANCE INTERNATIONALE	3
I. INTRODUCTION ET METHODOLOGIE	3
Historique et justification	3
II. EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE FORMATION DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL	4
A. Observations	6
Vue d'ensemble des activités de formation de l'assistance internationale	6
Evaluation des impacts de la formation	9
B. Augmentation de l'impact	15
PARTIE II: ANALYSE DES PROCEDURES ET DES QUESTIONS TECHNIQUES ET RECOMMANDATIONS POUR DES OUTILS VISANT A RENFORCER LES PROCEDURES DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE	19
I. INTRODUCTION ET METHODOLOGIE	19
II. QUESTIONS PROCEDURALES ET TECHNIQUES, OUTILS ET RECOMMANDATIONS	20
A. Formulaires de requête	21
Eléments du formulaire de requête	21
B. Procédure de sélection	22
C. Indicateurs de suivi et rapports pour des requêtes d'assistance internationale	24
D. Base de données	31
Rubriques de la base de données révisée.	31
E. Rôles et Responsabilités	32
Conclusions	34
PART III: PROJET DE DECISION	35

PARTIE I: EVALUATION DE L'IMPACT DES ACTIVITES DE FORMATION FINANCÉES PAR L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

I. Introduction et méthodologie

1. Cette évaluation de l'impact de l'assistance internationale accordée au titre du Fonds du patrimoine mondial pour les activités de formation et l'analyse des procédures et questions techniques de l'assistance internationale dans l'ensemble se basent sur :
 - a) L'évaluation indépendante de l'assistance d'urgence concernant l'assistance internationale achevée en 2004,
 - b) La revue des dossiers concernant toutes les demandes des quatre types d'assistance internationale de 1998-2003 (effectuée en 2005),
 - c) Des discussions avec les Organisations consultatives (l'UICN, l'ICOMOS, l'ICCROM) qui passent en revue les demandes d'assistance internationale,
 - d) Des entretiens avec le personnel du Centre du patrimoine mondial, y compris avec les Unités régionales et l'administration,
 - e) Des questionnaires adressés aux bénéficiaires des bourses de formation,
 - f) Des entretiens avec des experts renommés du patrimoine mondial, connaissant l'assistance internationale,
 - g) De courtes études de cas (études sur le terrain et études théoriques),
 - h) Une recherche portant sur les progrès de la formation, de l'assistance technique pour les sites naturels et culturels ainsi que sur les programmes d'attribution de petites subventions au niveau international et national.

Historique et justification

2. Ce document rend compte des observations de l'évaluation indépendante de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial effectuée à la demande du Comité du patrimoine mondial. Il répond à la demande suivante du Comité :

“Le Comité devrait demander des évaluations périodiques indépendantes (tous les six ans) pour évaluer la pertinence et l'efficacité de l'assistance internationale sur les sites et l'équilibre entre les sites naturels et culturels” (*WHC-2000/CONF.204/INF.7*). Lors de la 27^e session du Comité, le Président (du Bureau) a noté qu’“une évaluation sérieuse de l'assistance internationale était nécessaire” (27^e session du Comité, UNESCO, 2003, Point 12.15). Par conséquent une évaluation de l'assistance internationale

d'urgence a été préparée en 2004 et présentée à la 28e session du Comité (Suzhou, 2004) (*WHC-04/28.COM/10B*). L'évaluation des quatre autres composantes de l'assistance internationale a été préparée en 2005 et soumise à la 29e session du Comité à Durban, Afrique du sud (*WHC-05/29.COM/14B*).

3. Selon les termes de la mission, la présente évaluation étudie les impacts attribuables aux bourses de formation pour la période 1998-2003, sur la base d'une série d'études de cas et d'analyses de toutes les subventions accordées. Elle donne un bon aperçu de toutes les activités financées et des types d'impacts provenant des bourses de formation, et elle fait des propositions en vue d'en augmenter les impacts positifs.
4. Le rapport complet examine en détail les impacts imputables aux bourses de formation, avec des études de cas portant sur deux Etats parties qui ont reçu des subventions multiples (République démocratique populaire lao et Liban) et cinq programmes de formation périodiques pour les sites naturels et culturels. Il contient une analyse détaillée des formulaires de demande, des indicateurs de suivi et des exigences à respecter pour la soumission des rapports, de la base de données, des rôles des partenaires clés et des propositions pour la révision des formulaires. Le rapport conclut sur des recommandations pour le renforcement de l'impact, de la pertinence et de l'efficacité de l'assistance internationale.
5. Les textes de 2004 et 2005 fournissent un historique complet des informations concernant l'assistance internationale. Depuis ses débuts en 1972, la *Convention Concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel* et son Fonds du patrimoine mondial ont fourni certains types d'assistance internationale.
6. L'objectif global de cette évaluation est double : permettre de rendre des comptes au Comité du patrimoine mondial et aux Etats parties en ce qui concerne la réalisation des objectifs et le bon rapport coût-efficacité; et assimiler les leçons apprises afin de diffuser les résultats et de permettre un retour des informations aux Etats parties, aux gestionnaires des sites du patrimoine mondial et à la communauté du patrimoine en général.

II. Evaluation de l'impact des activités de formation du Fonds du patrimoine mondial

7. Les évaluations d'impact ont pour but spécifique de démontrer que les activités d'assistance internationale produisent les résultats que l'on observe, c'est-à-dire qu'elles visent à établir une relation de causalité. Les évaluations d'impact sont destinées à mettre en évidence des effets, à écarter des explications alternatives et à expliquer le mécanisme causal. Typiquement, l'évaluation des impacts nets implique la comparaison des phénomènes observés aux situations hypothétiques qui se seraient produites en l'absence d'activité. Des efforts sont mis en oeuvre pour isoler l'impact de cette activité d'autres facteurs extrinsèques.

8. Les approches quantitatives qui sont utilisées pour évaluer les impacts sur le programme comprennent des expérimentations menées de façon aléatoire, des quasi-expérimentations avec des contrôles construits, des études menées avant et après avec des contrôles réflexifs, des jugements de participants et des avis d'experts. Au vu des données disponibles et des contraintes liées aux ressources, il a été décidé que la meilleure option possible était de recourir au jugement des participants et à l'avis d'expert comme base pour l'évaluation. Cette approche confie aux concepteurs de programmes et aux participants la tâche d'émettre des jugements sur les impacts et leur demande d'évaluer la degré d'amélioration de la performance suite à la mise en œuvre de l'activité, afin de comparer la performance présente avec ce qui aurait eu lieu en l'absence de ce programme. Il est donc requis que les personnes soient capables de déterminer l'effet net de l'intervention sur la base de leurs propres connaissances. L'approche s'appuyant sur le jugement des participants, employée conjointement avec des méthodes de recherche plus qualitative, a donné un aperçu sur les impacts de la formation.
9. En général, les évaluations de la formation examinent quatre niveaux d'impact (modèle de Kirkpatrick) :
 - a) Réaction : Quelles sont les réactions des participants vis-à-vis du projet?
 - b) Apprentissage : Dans quelle mesure les participants ont-ils augmenté leurs connaissances, amélioré leurs compétences et/ou modifié leur comportement?
 - c) Comportement : Dans quelle mesure leur comportement au travail s'est-il modifié?
 - d) Résultats : Quels sont les résultats finaux observés?
10. L'évaluation de la réaction commence avec l'identification de ce que l'on cherche à savoir, suivi d'une sorte d'enquête susceptible de quantifier les réactions. L'évaluation de l'apprentissage repose sur la mesure avant et après des attitudes envers la formation, des connaissances et/ou des compétences. Elle utilise souvent un test de performance pour les compétences. L'évaluation des modifications du comportement nécessite aussi une mesure avant et après, elle suppose que le temps nécessaire au changement se soit écoulé, et elle requiert des études portant sur les stagiaires et les personnes qui en sont responsables. De même, l'évaluation des résultats doit se faire sur la base d'une mesure avant et après, doit prévoir un temps suffisant pour que les résultats potentiels aient lieu, et estimer les coûts et les bénéfices.
11. L'évaluation des impacts de la formation entreprise dans le cadre de cette étude se concentre autant que possible sur l'apprentissage et les résultats. Parce que les activités n'ont pas pris en compte les comportements, les connaissances ou les compétences *avant* la formation, ni effectué de suivi structuré des stagiaires (un suivi informel a été réalisé), il a été possible de mettre en évidence des impacts mais non de les prouver. Il n'y avait non plus de groupes de contrôle utilisés par les activités elles-mêmes.

12. L'analyse actuelle se base sur : des visites de terrain pour enquêter sur des activités de formation (en raison des contraintes budgétaires, seulement deux missions ont été entreprises, une au Liban et l'autre au Laos); des questionnaires détaillés envoyés aux quatre programmes majeurs de formation récurrents, financés au titre de l'assistance internationale (Centre Agronomico Tropical de Investigacion y Ensenanza [CATIE], Cours de Conservation Territoriale et Urbaine Intégrée [ITUC] Brésil, Mweka College, Tanzanie, et Afrique 2009); des réunions et discussions avec les Organisations consultatives et le personnel du Centre du patrimoine mondial; l'analyse des bourses de formation pour les années 1998 à 2003, et les évaluations de formation entreprises par d'autres institutions.

A. Observations

Vue d'ensemble des activités de formation de l'assistance internationale

13. Les visites de terrain, les entrevues et les questionnaires qui forment la base de cette évaluation ont confirmé que le "*renforcement des capacités au moyen de la formation*" est peut-être le domaine le plus important de l'assistance internationale parce que la viabilité de la *Convention* et des sites du patrimoine mondial dépend de l'existence d'un cadre de gestionnaires de sites et de professionnels du patrimoine qualifiés.
14. En conformité avec les *Orientations* révisées adoptées en 2005, la rubrique de la formation au titre du Fonds du patrimoine mondial est définie de la façon suivante:
 - *Formation*. Les Etats parties peuvent demander de l'assistance pour la formation de personnel et de spécialistes à tous les niveaux dans le domaine de l'identification, du suivi, de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine mondial culturel et naturel. La formation doit être en relation avec la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
 - Pour la formation, la priorité doit être donnée à la formation collective aux niveaux locaux ou régionaux, et plus particulièrement aux centres régionaux ou nationaux en conformité avec l'Article 23 de la *Convention*. Les cours individuels de formation seront essentiellement limités aux programmes courts de recyclage et aux échanges d'expérience. La règle générale pour le financement de la formation est une répartition équitable entre les sites culturels et naturels.
15. Il est important de noter que les *Orientations* révisées furent précédées par un projet d'*Orientations* en 1999 qui a servi de référence, bien qu'il n'ait pas été adopté officiellement.
16. Les messages clés des *Orientations* sont donc : a) que la formation doit être liée à la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial*; b) que la priorité doit être donnée à la formation collective; c) que l'implication des

centres de formation régionaux ou nationaux est souhaitable; et d) que la formation individuelle doit être limitée aux programmes à court terme.

17. L'évaluation de l'assistance internationale et le Rapport sur l'Assistance internationale (2005) fournissent une analyse détaillée des activités de formation pour les années 1998 à 2003. Il faut rappeler que cette période précède la ratification des *Orientations*. Ces documents indiquent la tendance suivante.

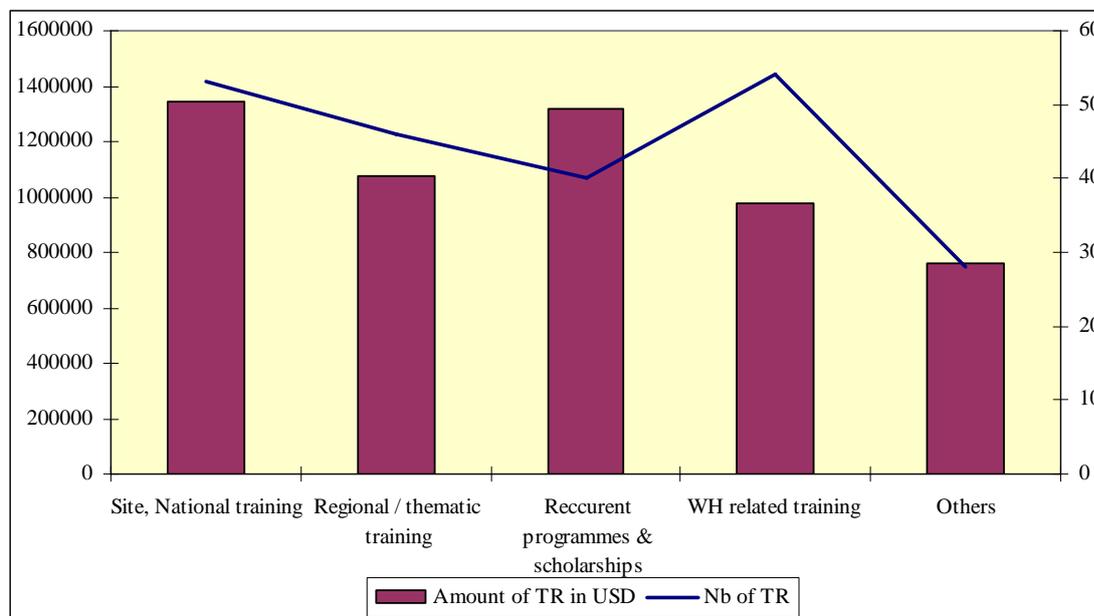
Tableau 1 La formation, en un coup d'oeil

<ul style="list-style-type: none">- La formation représente 16.8% du Fonds du patrimoine mondial, 40.6% de l'assistance internationale (ou 31.8% si l'assistance d'urgence est prise en compte) 221 subventions ont été accordées. - Un montant de 5.438.178 dollars EU a été approuvé; le montant des subventions de formation demandées était de 6.177.158 dollars EU - Le montant annuel approuvé a été d'environ 903.363 dollars EU pour la formation. - Le montant moyen par subvention a été de 24.607 dollars EU. - La répartition régionale a été la suivante : autres 31% (l'ICCROM, l'UICN), Asie et Pacifique 19%, Afrique 17%, Etats arabes 13%, Amérique latine et Caraïbes 12%, Europe et l'Amérique du Nord 8%. - Les sites culturels ont reçu 57% des subventions, les sites naturels 37%, les sites mixtes 0% et tous types confondus 6%. - Les demandes concernant la formation sur site ou nationale représentent 25% des montants approuvés; 24% ont été accordés aux programmes récurrents et aux bourses; 20% à la formation thématique ou régionale; 18% à la formation associée à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> et 14% à d'autres en dehors du domaine de la formation. Voir Figure 1 ci-dessous. - Pendant la période passée en revue, la formation a été rendue accessible à de nombreux nouveaux Etats parties et des activités régionales ont été menées dans des régions possédant une moindre expérience de la <i>Convention</i>.

18. Les caractéristiques clés des subventions de formation qui sont particulièrement pertinentes pour l'évaluation des impacts de la formation peuvent être énoncées de la façon suivante:

- Un certain nombre de bourses pour les individus ont été accordées, bien que ceci ne constitue pas une priorité dans les *Orientations*.
 - Les cours régionaux ou sous-régionaux sont devenus plus fréquents, ainsi que la formation associée avec le Rapport périodique, après 2000.
19. Au moins huit programmes récurrents de formation régionaux ont reçu un soutien multi-annuel, y compris CATIE (Costa Rica 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003), l'Université du Colorado, EU d'Amérique (1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003), ITUC/CECI (Brésil 1999, 2002, ICCROM 1998, 1999), CECRE (Brésil 1998, 2000, 2002), Afrique 2009 (ICCROM 1999, 2000, 2001, 2002, 2003), le Cours de gestion des Aires protégées et de la faune sauvage, Mweka, (République Unie de Tanzanie 1998, 1999, 2000, 2001, 2003) et Garoua (Cameroun, 1999, 2000, 2001, 2003) et UNITAR au Japon (1998, 1999, 2000, 2001, 2003). Ceux-ci ont utilisé des sommes importantes des fonds mis à disposition de la formation.
- Un examen des besoins en formation du patrimoine culturel a été effectué par l'ICCROM en 1998 et transmis au Centre du patrimoine mondial, et un résumé des observations effectuées a été inclus dans le document de la Stratégie de Formation 2000 de l'ICCROM.
 - L'ICCROM et l'UICN continuent de jouer un rôle majeur dans le domaine de la conception et de la prestation de la formation. L'ICOMOS n'a pas été impliqué directement dans la conception et la prestation de la formation mais plutôt dans les séminaires et les ateliers.

Figure I Composition de la formation 1998-2003



20. Pendant ces dernières années et en conformité avec les *Orientations*, l'accent mis sur l'assistance internationale en matière de formation s'est déplacé vers des activités de formation collectives. Bien que de telles formations puissent être organisées sur un site particulier, elles doivent aussi pouvoir être

bénéfiques au-delà du seul personnel du site concerné. D'autres participants appartenant à la région y ont de temps en temps été impliqués.

21. Il faut noter que, pendant la période passée en revue, l'assistance internationale a été utilisée par les Organisations consultatives pour organiser et effectuer des programmes de formation au nom et au bénéfice des Etats parties, mais cette pratique n'est plus permise et d'autres moyens ont été développés pour couvrir les besoins de la formation dans le cadre d'une approche programmatique. De même, l'assistance internationale a été accordée aux pays développés qui organisent une formation au bénéfice de personnels venant de pays en voie de développement. Une telle assistance est destinée à couvrir les coûts des voyages et le per diem des participants de tels pays bénéficiaires, comme c'est le cas pour l'Université du Colorado aux Etats-Unis d'Amérique.
22. Les évaluations de 2004 et 2005 ont déterminé que les frontières entre les types d'assistance internationale ne sont pas clairement définies, avec des chevauchements entre l'assistance préparatoire, la coopération technique, la formation et l'assistance d'urgence quand les fonds d'une de ces catégories se révèlent insuffisants. Environ 15% de la coopération technique a ainsi été utilisée pour d'autres types d'assistance, y compris la formation. De même, des conférences, ateliers et séminaires destinés strictement au soutien de la *Convention du patrimoine mondial* sont financés par différents types d'assistance, y compris la formation mais pas exclusivement.

Evaluation des impacts de la formation

23. En effectuant l'évaluation des impacts des subventions de l'assistance internationale pour la formation, il faut souligner que la "formation" considérée pendant la période étudiée est très floue et que les *Orientations* révisées (2005) n'étaient pas encore entrées en vigueur. Pendant cette période, la formation couvre un vaste éventail d'activités concernant aussi bien la sensibilisation et l'information du public, l'éducation et le renforcement de capacités que la formation classique proprement dite. Cette évaluation se base sur les critères définis pour les activités de formation figurant dans les *Orientations* révisées : (i) la formation de personnel et de spécialistes à tous les niveaux dans le domaine de l'identification, du suivi, de la conservation, de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine mondial, en insistant sur la formation collective; (ii) la recherche scientifique au profit des biens du patrimoine mondial; (iii) des études sur les problèmes scientifiques et techniques de conservation, gestion et mise en valeur des biens du patrimoine mondial.
24. L'analyse des dossiers démontre que des subventions pour la formation ont été utilisées davantage pour l'organisation de séminaires ou de réunions d'informations que pour la formation sur un programme précis. Il y a eu environ 43% du nombre des subventions et 33% du montant total de l'assistance internationale de formation pour les séminaires et les ateliers (court-terme).

25. Une autre considération importante est que peu d'activités de formation sérieuses sont soutenues entièrement par les subventions de l'assistance internationale, étant donné le montant réduit de cette assistance. Presque toutes les activités ont bénéficié du soutien d'un institut de formation propre, et un certain nombre de donateurs internationaux et bilatéraux, comme le WWF et la coopération française et italienne. Dans un contexte où les donateurs sont à ce point multiples, il est donc presque impossible de séparer les actions individuelles quand en réalité l'impact est cumulatif et très difficile à attribuer à un donateur ou à un soutien spécifique. Afrique 2009 a fortement insisté sur cette observation en utilisant une approche programmatique plutôt qu'une approche par activité, ce qui donne actuellement de meilleurs résultats.
26. Un facteur additionnel à prendre en compte dans l'évaluation des impacts des subventions de formation de l'assistance internationale est que de nombreuses activités ont relevé de subventions "exceptionnelles", c'est-à-dire qu'elles ne se sont tenues qu'une seule fois, que le formulaire de demande n'indique pas si elles font partie d'un ensemble d'activités du programme d'ensemble d'un pays ou d'un site, et que les rapports finaux ne donnent pas d'informations sur leurs impacts. L'expérience démontre l'importance de la continuité et du suivi pour les cours de formation.
27. En tenant en compte de ces observations pratiques, l'évaluation d'impact s'est concentrée sur quatre des activités récurrentes fournies par les institutions internationales de formation et les études de cas menées dans deux pays qui ont reçus de multiples subventions et où la possibilité de caractériser l'impact était le plus facile à percevoir. Cette recherche identifie un certain nombre d'impacts qui sont traités ci-dessous
28. Impact sur le rapport périodique et sur les rapports de l'état de conservation. Il y a une preuve certaine, comme pour le cas du Laos, que la formation financée au titre de l'assistance internationale a contribué d'une façon valable et compréhensive aux rapports périodiques. L'exercice de rapport périodique a mis en évidence le besoin d'examiner en profondeur la législation nationale avec pour résultat une demande de formation de la part du Liban. Comme il a été mentionné auparavant, la formation pour les procédures des rapports périodiques a été financée au titre de l'assistance internationale, et ceci est certainement un effort louable. Bien que la recherche entreprise n'ait pas donné de preuves directes attribuables aux activités de formation de l'assistance internationale dans l'amélioration des Rapports de l'état de conservation, le sujet mérite une étude plus approfondie.
29. Impact sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Plusieurs cours de formation ont eu lieu sur les sites inscrits sur la Liste en péril, par exemple: en 2003, le cours de l'Université du Colorado qui a ciblé les gestionnaires de site de Rio Platano, au Honduras; en 1998, le cours de l'Institut indien pour la Faune associé au site de Manas; l'activité de formation en 2002 à Hampi, en Inde, le cours de formation sur les stratégies de tourisme en 2000 dans la Vallée de Kathmandu; le cours de formation au Pakistan en 2001 associé aux Jardins de Shalimar ; et les subventions au Sénégal en 1998, 2001 et 2002

concernant le site de Djoudj. A ce jour, il n'est pas prouvé que le fait de consacrer davantage de ressources de formation à la Liste du patrimoine mondial en péril a eu un impact direct sur le retrait des sites de la Liste en péril. En général, ces ressources ont soutenu le renforcement des capacités du personnel des sites, et ont probablement contribué indirectement à améliorer l'efficacité de la gestion et donc à renforcer l'état de conservation du site. Toutefois, il est difficile d'évaluer et de mesurer les impacts directs et indirects. Des facteurs majeurs, comme l'instabilité politique, la pression liée au développement incompatible avec les objectifs de conservation, et l'absence de gestion coordonnée amènent à inscrire des sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

30. Impact sur la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et la protection des sites du patrimoine mondial. Les obligations centrales des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* peuvent être classées par catégorie en ce qui concerne la formation de la façon suivante, en fonction de compétences spécifiques: l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur, la transmission, la réhabilitation, les obligations internationales et les responsabilités. Les changements dans la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et dans la gestion des sites du patrimoine mondial est un des impacts les plus difficiles à mesurer, et il n'y a guère de preuves directes. Dans le cas de l'ITUC Brésil, le programme de formation a eu un élément pratique donnant l'occasion aux étudiants de produire un plan de gestion pour un site urbain du patrimoine mondial. Le cours de CATIE "attire l'attention sur l'analyse de la situation des parcs du patrimoine mondial et de la *Convention*, ainsi que sur le travail pratique entrepris directement en faveur des aires protégées qui sont des sites du patrimoine mondial au Costa Rica." Les organisateurs de CATIE pensent que "nous avons un véritable impact sur ces sites, découlant de l'application de nouvelles connaissances pour la négociation et la gestion des aires protégées." Mweka fournit des programmes de formation à quatre sites du patrimoine mondial en Tanzanie, et il y a des indices suggérant que la gestion de ces sites s'est améliorée, bien que de nombreux sites soient confrontés à des défis en la matière. En ce qui concerne l'impact sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial*, Mweka a noté que l'impact a été moins important que prévu parce que les agences chargées des aires protégées ne font pas de différence entre les aires protégées du patrimoine mondial et celles qui ne sont pas du patrimoine mondial. Il est à prévoir que cette situation existe aussi ailleurs. Afrique 2009 signale que, depuis 1996, quinze plans de gestion pour des sites du patrimoine mondial ont été préparés et que huit pays d'Afrique sub-saharienne se sont engagés dans des réformes législatives.
31. Impact sur les institutions nationales et locales. Des études de terrain suggèrent que les services techniques des ministères et des autorités locales ont bénéficié de la formation fournie au titre de l'assistance internationale, dans le cas du Liban aussi bien que du Laos. Les personnels ont été initiés aux bonnes pratiques internationales pour la gestion du patrimoine. Afrique 2009 à noter que davantage de décideurs et de communautés locales participent désormais à la gestion des sites du patrimoine mondial ; le programme a travaillé avec des Etats parties sur huit propositions d'inscription, sur lesquelles cinq sites sont

maintenant sont inscrits sur la Liste et trois autres sont aux différents stades des procédures.

32. Impact sur le renforcement des capacités. La majeure partie de l'assistance internationale a financé les programmes de formation récurrents avec un réseau de personnel de site qualifié (CATIE, ITUC, Afrique 2009). Dans le cas de CATIE, "chaque année, le cours international pour les aires protégées de CATIE a pu renforcer les capacités pour une moyenne d'environ huit membres du personnel venant des aires protégées que comprend le réseau des sites du patrimoine mondial." Ce renforcement a eu lieu aussi bien au niveau du site, qu'au niveau institutionnel. CATIE note que "le partage des expériences et des connaissances des membres du personnel qui travaillent dans ces aires protégées des sites du patrimoine mondial, avec le personnel d'autres catégories d'aires protégées dans la région, est aussi important." Les subventions de formation de l'assistance internationale ont promu "la création et le renforcement des réseaux pour l'échange et le travail." Mweka a effectué des études de suivi de ses participants qui indiquent que la majorité de ses diplômés appliquent les compétences qu'ils ont obtenues dans le cours et que les employeurs ont reconnu que les stagiaires ont amélioré leur performance de travail. La majorité des gestionnaires des sites du patrimoine mondial naturel en Afrique de l'Est sont des diplômés de Mweka. Afrique 2009 a aussi développé un solide réseau de professionnels du patrimoine en Afrique subsaharienne, dont beaucoup occupent des postes clés aux ministères de la culture et dans d'autres agences gouvernementales. Avec cette approche programmatique, Afrique 2009 fournit un renforcement de capacité continu dans beaucoup de domaines de la conservation du patrimoine, y compris l'art rupestre et les inventaires.
33. Impact sur les participants. Il y a des indications manifestes que la formation fournie par l'assistance internationale a eu un impact sur les niveaux des compétences et les perspectives de carrière des participants. CATIE a des preuves que ses diplômés ont plus tard obtenu des promotions et Mweka rapporte que les études démontrent que les diplômés des cours de formation ont appliqué les compétences acquises. Sur la base d'une évaluation effectuée en 2004, Afrique 2009 affirme que "60% des personnes interrogées à l'issue du cours régional indiquent que le cours leur a apporté de nouvelles compétences et un surcroît de confiance.". De plus, "la plupart des directeurs de Afrique 2009 ont utilisé les participants pour développer des plans de gestion et former le personnel local."
34. Impact sur l'image et la crédibilité. Un certain nombre de bénéficiaires ont indiqué que la subvention de l'assistance internationale a été importante en ce qui concerne l'image du programme (ITUC). Tous les bénéficiaires indiquent que l'association avec le programme du patrimoine mondial fut un atout significatif. Mweka a noté que l'assistance internationale a "ouvert une fenêtre sur l'utilisation du réseau entre l'université et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO." Pour Afrique 2009, l'assistance internationale et le Centre du patrimoine mondial ont été un "membre fondateur associé" du programme.

35. Impact sur la qualité de la formation reçue. Selon plusieurs programmes de formation récurrents, l’octroi de l’assistance internationale ayant un rapport avec le patrimoine mondial a été un facteur déterminant “dans sa capacité d’attirer la collaboration des spécialistes.” Pour CATIE, l’assistance internationale a pu “financer des professionnels de différentes aires protégées qui sont des sites du patrimoine mondial en Amérique latine et aux Caraïbes, et permettre d’avoir un nombre suffisant de candidats pour organiser le cours.” Des fonds de l’assistance internationale ont été utilisés pour renforcer les capacités du personnel qui travaille dans les aires protégées désignées comme sites du patrimoine mondial. Les fonds de l’assistance internationale ont été aussi utilisés pour développer des programmes, comme pour le cas de l’ITUC Brésil, où l’assistance internationale a joué un rôle décisif pour “développer le passage d’un programme sur place à un programme d’apprentissage à distance.” Mweka a utilisé les fonds pour améliorer le cursus de l’Université en intégrant les leçons des experts financés par l’assistance internationale, pour obtenir des matériaux didactiques et promouvoir une “communauté d’apprentissage multiculturelle à l’Université. Afrique 2009 a utilisé l’assistance internationale pour financer des séminaires pour les directeurs qui examinent et donnent des directives sur le contenu des cours.”
36. Impact pour attirer d’autres ressources. Tous les bénéficiaires ont souligné que les subventions ont servi un rôle catalytique dans leurs programmes et furent très utiles pour attirer d’autres donateurs. Afrique 2009 a réussi tout particulièrement dans la collecte des fonds, et a levé plus de 2 millions de dollars EU au cours de ces dernières années. Les subventions ont été utilisées “comme capital d’amorçage pour les donateurs potentiels.” Mweka semble d’avoir eu moins de succès dans l’utilisation de l’assistance internationale pour lever d’autres fonds.
37. Les éléments des programmes à succès. Chacun des programmes qui ont été examinés en détail est caractérisé par ses propres éléments de conception. Toutefois, le dénominateur commun à tous ces programmes était : le personnel professionnel pour la formation, à l’Université ou au centre régional de formation; l’implication de l’Etat partie, et l’adaptation du cours aux besoins locaux. Dans la majorité des cas, une évaluation des besoins a été effectuée (CATIE, ITUC, Afrique 2009).
- a) Afrique 2009. Afrique 2009 est un effort conjoint des organisations du patrimoine culturel africain, de l’ICCROM, du Centre du patrimoine mondial et de CRATerre. Les subventions de l’assistance internationale ont été utilisées en partie pour financer les cours annuels régionaux de trois mois pour les gestionnaires du patrimoine culturel travaillant dans les sites du patrimoine mondial ou dans les sites potentiels du patrimoine mondial. Le cours se focalise sur le côté pratique du développement des plans de gestion de site. Les subventions ont aussi été utilisées pour le Séminaire annuel des directeurs qui réunit les dirigeants des institutions culturelles d’Afrique sub-saharienne pour planifier et évaluer le programme.

- b) ITUC Brésil. Ce programme pour la gestion de la conservation urbaine est un programme de troisième cycle centré sur la théorie de la conservation, le développement durable, l'administration publique et l'urbanisme. Il vise à former des gestionnaires hautement qualifiés pour les sites du patrimoine mondial et utilise des sites du patrimoine mondial au Brésil comme laboratoires de terrain.
- c) Mweka, Université pour la gestion de la faune sauvage. Mweka forme des gestionnaires de la faune sauvage qui travaillent dans les aires protégées (y compris les sites du patrimoine mondial) en Afrique de l'Est et du Sud. Les fonds de l'assistance internationale ont été utilisés pour des bourses à l'Université ; ils offrent un module complet sur la *Convention du patrimoine mondial* et délivrent des exercices de formation pour préparer les plans de gestion pour les sites du patrimoine mondial en Tanzanie. Mweka a entrepris des études de suivi des diplômés pour identifier s'ils appliquent les connaissances et les aptitudes obtenues à l'Université et ainsi, pour évaluer la pertinence de la formation
- d) CATIE. Ce programme fournit des connaissances sur les thèmes interdisciplinaires auxquels les gestionnaires des sites du patrimoine mondial en Amérique latine et aux Caraïbes sont confrontés, et les aide ainsi dans le renforcement de leurs capacités pour la gestion et le développement de leurs sites respectifs. Le cours cherche à se mettre à jour et à se renouveler tout en se concentrant sur les objectifs opérationnels et les différents aspects relatifs aux accords à propos des sites du patrimoine mondial
- e) Laos et Luang Prabang. L'assistance internationale pour la formation a soutenu la Maison du Patrimoine de Luang Prabang, qui sert d'agence collective pour la gestion de la cité historique. L'assistance internationale a été utilisée pour une session de formation régionale sur la conservation urbaine, et la formation sur le tas a augmenté le niveau de sensibilisation du personnel et l'industrie du bâtiment sur les besoins de protection d'une cité du patrimoine mondial. Suite à l'intervention du Centre du patrimoine mondial, Luang Prabang a sécurisé un soutien multi-annuel de la part de la Coopération française (Chinon, Agence française de Développement, entre autres) ainsi que l'assistance du Japon.
- f) Liban. L'assistance internationale a été demandée pour tenir un séminaire sur la législation et un autre sur l'établissement des cartes, à la lumière des besoins soulignés dans le premier exercice du rapport périodique. Des fonds ont également été octroyés pour un cours de formation de trois semaines sur la restauration des peintures murales en coopération avec l'ICCROM dans le Ouadi Qadisha, un site du paysage culturel du patrimoine mondial.

38. Rôle du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives. Dans certains des cas passés en revue, et particulièrement à Luang Prabang, il

est clair que le Centre du patrimoine mondial a contribué directement sur l'impact des activités en donnant des conseils techniques et en attirant d'autres ressources (cité de Chinon, France). Pareillement, l'ICCROM a contribué largement à l'impact pour Afrique 2009 et a aussi fourni une assistance technique à l'ITUC Brésil. L'IUCN est en relation avec CATIE et apporte un appui technique.

39. Reconnaissance: le profil bas du Fonds du patrimoine mondial. Malgré l'appréciation évidente exprimée par les bénéficiaires des subventions, la reconnaissance des subventions de l'assistance internationale par les participants, les gouvernements et les autres donateurs a été souvent faible. Par exemple, dans les rapports sur l'évolution de la Maison du Patrimoine à Luang Prabang, il n'y a pas de mention des contributions de l'assistance internationale. Dans d'autres cas, l'UNESCO est mentionné mais l'assistance internationale est négligée.
40. Rôle de l'assistance internationale – rendre possible la formation. Si on se pose la question de savoir, ce qui se passerait sans l'assistance internationale pour la formation, dans certains cas, il semble probable qu'un autre donateur se serait manifesté, et dans d'autres cas, que la formation n'aurait pas eu lieu. Dans tous les cas examinés, les fonds octroyés par l'assistance internationale ont été utilisés au maximum afin d'accroître les perspectives de formation.

B. Augmentation de l'impact

41. L'examen des activités de formation indique un certain nombre de choix à faire en ce qui concerne les impacts. Bien que les instituts de formation possèdent une expertise incontestable dans le domaine de la formation, il y a des indications que les subventions récurrentes ne promeuvent pas vraiment la durabilité des impacts. L'argument que l'on peut opposer à ceci est que les cours récurrents sont de bonne qualité et qu'ils sont un moyen efficace de formation. Toutefois, les nouveaux Etats-parties pourraient avoir peu d'expérience dans la prestation de la formation et pourraient accorder plus de valeur et donc faire plus d'efforts dans ce domaine.
42. L'analyse suggère plusieurs moyens pour augmenter l'impact:
 - a) *Effectuer une évaluation des besoins.* Des activités de formation qui ont été mises en œuvre suite à une évaluation des besoins semble pouvoir fournir une formation plus pertinente. La procédure du Rapport périodique est importante pour cibler les besoins.
 - b) *Rapporter à la stratégie nationale.* Pour les activités menées au niveau national, celles qui sont clairement rattachées à une stratégie nationale semblent être plus efficaces (Lettonie).
 - c) *Sélectionner les stagiaires avec soin.* La formation pour les professionnels en milieu de carrière qui sont en poste et une démarche de formation des formateurs est caractéristique de ces types de formation.

- d) *Développer des réseaux de stagiaires.* Tous les programmes examinés ciblent avec attention le développement d'un réseau de gestionnaires du patrimoine qualifiés, en vue de rendre possible un partage des expériences.
 - e) *Prendre en compte les questions de langue.* Les cours qui délivrent la formation dans les langues locales s'assurent une plus grande compréhension par les participants qui ne sont pas familiers avec l'anglais ou le français.
 - f) *Fournir des classeurs et des matériaux de formation.* Les participants préfèrent avoir des matériaux de formation écrits.
 - g) *Diffuser des matériaux de formation.* L'apprentissage peut être amélioré si les matériaux de formation sont diffusés plus largement.
 - h) *Augmenter ou rassembler les activités quand cela est faisable.* L'augmentation de la fréquence ou du nombre des étudiants ou la mise en relation des activités de formation thématique peut être rentable.
 - i) *Chercher les synergies avec d'autres programmes comparables.* Avec l'augmentation des programmes de formation par les universités et d'autres institutions, les occasions pour développer les synergies s'accroissent d'autant.
 - j) *Examiner les moyens d'assurer la continuité entre les programmes et les diplômés de ces programmes.* Ce genre de travail en réseau peut être une façon efficace de renforcer les capacités pour la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial*.
 - k) *Evaluer les activités et apprendre par l'expérience.* Une des suggestions majeures a été de consacrer une petite partie des fonds alloués au suivi des performances des participants du programme une fois terminé. Cette action pourrait être réalisée par la personne qui a fourni la formation. Dans le cadre d'Afrique 2009, des évaluations ont été effectuées à la fin de chaque étape du programme pour y introduire des améliorations. Une étape essentielle est de déterminer les niveaux de compétence avant et après la formation afin de mesurer les impacts.
43. Avec cette analyse détaillée des impacts des activités de formation, et en gardant à l'esprit les ressources disponibles très restreintes, quelques observations sur les priorités pour le financement peuvent être exposées. Ces priorités comprennent:
- a) Le soutien aux nouveaux Etats-parties qui n'ont pas accès à d'autres moyens de financement. Chez un certain nombre de nouveaux Etats parties, la formation sur la *Convention du patrimoine mondial* et sur la gestion des sites du patrimoine mondial n'est pas encore disponible. Ces Etats sont intéressés à entreprendre des activités de formation. Dans certains pays, en Océanie par exemple, il y a des avantages économiques à organiser cette formation sur une base régionale. Pour

assurer l'efficacité de cette activité, il est important que la formation soit conçue et mise en oeuvre par des formateurs expérimentés.

- b) Le soutien aux programmes qui sont clairement liés en priorité à la mise en oeuvre de la *Convention du patrimoine mondial* et de ses sites, et deuxièmement à la valorisation de la connaissance des meilleures pratiques de la conservation telles qu'identifiées par le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, plutôt que portant sur des enjeux plus généraux de conservation. En extrapolant à partir des données disponibles pendant la période examinée, quelque 54% du nombre et 60% du montant total des demandes de formation étaient orientées vers des enjeux de conservation n'ayant aucun lien avec le patrimoine mondial ou avec les thèmes essentiels du patrimoine mondial, à savoir la valeur universelle exceptionnelle, l'intégrité et l'authenticité. Certaines activités, bien que valables, ne sont pas clairement liées aux enjeux du patrimoine mondial et pourraient trouver d'autres donateurs potentiels.
- c) Le soutien à des programmes qui ne reproduisent pas une formation fournie ailleurs, dont l'accès peut être difficile pour le personnel des pays en voie de développement et qui encouragent les synergies entre les cours. Avec l'augmentation du nombre de programmes de formation au patrimoine mondial pour les diplômés (par exemple à l'Université de Dublin, le Centre pour l'Education professionnelle continue en Irlande avec le Master de Science, Diplôme et Diplôme supérieur en Gestion du patrimoine mondial; l'Université de Deakin à Melbourne, Australie avec le Masters Degree du Patrimoine culturel et les études de muséologie; l'Université de Technologie de Brandenburg (BTU), Cottbus, Allemagne avec le Master's Degree, Etudes du patrimoine mondial ; l'Université de Tsukuba au Japon avec le Master of Philosophie/Master des Etudes du Patrimoine mondial), la redondance doit être évitée.
- d) Le soutien aux programmes qui ont montré un impact fort et positif sur les objectifs du patrimoine mondial et achevé un impact maximum, par exemple, les cours ou les ateliers à court-terme avec un curriculum précis et de préférence ceux qu'adoptent un approche programmatique.
- e) Le développement de modules de formation pour le patrimoine mondial, modifiables si nécessaire. Le travail sur les modules de formation pour les Etats arabes, entrepris par le Centre du patrimoine mondial en coopération avec les Organisations consultatives, ou le module de formation du patrimoine mondial pour les gestionnaires des aires protégées préparé par l'UICN et l'Université James Cook, servent de modèles. Les modules de formation peuvent être une façon rentable de faciliter le déroulement d'un cours, s'ils ne sont pas trop normatifs. Néanmoins, ils exigent des formateurs, des ressources et d'autres éléments de base pour la formation.

PARTIE II: ANALYSE DES PROCEDURES ET DES QUESTIONS TECHNIQUES ET RECOMMANDATIONS POUR DES OUTILS VISANT A RENFORCER LES PROCEDURES DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

I. Introduction et Méthodologies

44. Cette évaluation de la procédure et de l'analyse technique de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial se base sur:
- a) L'évaluation indépendante de l'assistance d'urgence concernant l'assistance internationale achevée en 2004;
 - b) La revue des dossiers concernant toutes les requêtes des quatre types d'assistance internationale de 1998-2003 (effectuée en 2005);
 - c) Des discussions avec les Organisations consultatives (l'UICN, l'ICOMOS, l'ICCROM) qui passent en revue les requêtes d'assistance internationale;
 - d) Des entretiens avec le personnel du Centre du patrimoine mondial, y compris avec les Unités régionales et l'Administration;
 - e) Des questionnaires adressés aux bénéficiaires des bourses de formation;
 - f) Des entretiens avec des experts renommés du patrimoine mondial, connaissant l'assistance internationale;
 - g) De courtes études de cas (études de terrain et études théoriques);
 - h) Une recherche portant sur les progrès de formation, l'assistance technique pour des sites naturels et culturels et sur les programmes d'attribution de petites subventions au niveau international et national.

45. Ce document rend compte des observations de l'évaluation indépendante de l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial effectuée à la demande du Comité du patrimoine mondial. Il répond à la demande suivante du Comité:

“Le Comité devrait demander des évaluations périodiques indépendantes (tous les six ans) pour évaluer la pertinence et l'efficacité de l'assistance internationale sur les sites et l'équilibre entre les sites naturels et culturels” (*WHC-2000/CONF.204/INF.7*). Lors de la 27e session du Comité (UNESCO, 2003), le Président (du Bureau) a noté qu' “une évaluation sérieuse de l'assistance internationale était nécessaire” (point 12.15). Ce document fait suite à l'évaluation de l'assistance d'urgence achevée en 2004 et présentée à la 28e session du Comité (Suzhou, 2004) (Document *WHC-04/28.COM/10B*) ainsi qu'à l'évaluation d'assistance internationale soumise en 2005 et présentée à la 29e session du Comité (Durban, 2005) (Document *WHC-05/29.Com/14B*).

46. Selon les termes de la mission, la présente évaluation étudie les questions de procédure et de techniques ainsi que les outils qui gouvernent l'assistance internationale. Ces questions portent sur : le formulaire de requête, la procédure de sélection; les indicateurs de suivi et les exigences à respecter pour la soumission des rapports ainsi qu'à l'architecture pour une base de données complète. Les rôles et responsabilités de toutes les parties concernées par l'assistance internationale sont aussi examinés: les Etats parties, les Ministères responsables, le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et les Bureaux régionaux hors siège.
47. Le rapport complet examine en détail les impacts imputables aux bourses de formation, avec des études de cas portant sur deux Etats parties qui ont reçu des demandes multiples (République démocratique populaire du Laos et Liban) et cinq programmes de formation périodique pour des sites naturels et culturels. Il contient une analyse détaillée des formulaires de requêtes, des indicateurs de suivi et exigences à respecter pour la soumission des rapports, la base de données et des rôles des parties clés et des propositions pour la révision des formulaires. Le rapport conclut avec des recommandations pour le renforcement de l'impact, de la pertinence et de l'efficacité de l'assistance internationale.
48. Les textes de 2004 et 2005 fournissent un historique complet d'informations concernant l'assistance internationale. Depuis sa création en 1972, la *Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel* et son Fonds du patrimoine mondial ont fourni un certain type d'assistance internationale.
49. L'objectif de cette évaluation est double : permettre de rendre des comptes devant le Comité du patrimoine mondial et aux Etats parties en ce qui concerne la réalisation des objectifs et un bon rapport coût-efficacité; et d'assimiler les leçons apprises afin de diffuser les résultats et d'encourager le retour des informations aux Etats parties, aux gestionnaires des sites du patrimoine mondial et à la communauté du patrimoine en général.

II. Questions procédurales et techniques, outils et recommandations

50. L'évaluation de 2005 a identifié un certain nombre d'obstacles à la mise en œuvre efficace de l'assistance internationale. Ceux-ci incluent notamment : le formulaire de requête manque d'informations; l'absence de critères clairs pour la sélection des bourses; manque de procédures d'évaluation et de suivi; une base de données non-aboutie qui ne fournit pas l'information analytique et ne permet pas de dégager de leçons; un échange irrégulier d'informations et de communications entre les Etats parties et les Unités régionales du Centre du patrimoine mondial et les Bureaux hors siège de l'UNESCO.
51. En réponse, quatre outils ont été redéfinis: a) les formulaires de requête, b) la procédure de sélection, c) les indicateurs de suivi et exigences à respecter pour la soumission des rapports, et d) La base de données. Pris ensemble, ils

fournissent un système cohérent et renforcé qui diminuera les obstacles qui ont été identifiés, et améliorera l'efficacité de l'assistance internationale. Les rôles et relations des responsables clés sont aussi réexaminés et des propositions sont faites.

A. Formulaire de requête

52. L'évaluation de 2005 a permis de noter que le formulaire de requête utilisé avant l'adoption des *Orientations révisées* (2005) ne demande pas assez d'informations aux Etats parties concernant les objectifs cités dans leur rapport avec la *Convention du patrimoine mondial* et dans la manière dont les actions proposées pourraient atteindre ces objectifs. L'examen d'un échantillon de ces requêtes suggère que les objectifs des projets et leur relation avec la *Convention du patrimoine mondial* sont souvent mal présentés, comme d'ailleurs les mécanismes qui permettront d'y parvenir. Les plans de travail sont vagues, et comportent peu d'informations sur les rôles et responsabilités pour la mise en œuvre.
53. Le formulaire de requête utilisé pendant la période couverte par l'évaluation et pour une moindre part le formulaire de requête des *Orientations révisées* (*Orientations*, Annexe 8) contiennent peu d'informations sur: a) la procédure et les critères de sélection, b) les dispositions institutionnelles, c) le travail d'autres bailleurs de fonds et institutions, d) le budget alloué par le pays e) les activités et actions de mise en œuvre, f) le plan de travail de mise en œuvre, g) les plans de suivi des activités, le choix des indicateurs inclus; h) la soumission des rapports en ce qui concerne les résultats et les impacts; et i) la durabilité.
54. La préparation des requêtes relève de la responsabilité des Etats parties, mais cela implique assez souvent une aide de la part du Centre du patrimoine mondial, soit pour l'identification soit pour la rédaction. Sur suggestion du Comité, pendant la période en revue, des requêtes ont été aussi soumises par l'ICCROM et l'UICN au titre de la formation et de la coopération technique. Ceci n'est plus permis dans le cadre des *Orientations révisées*.

Eléments du formulaire de requête

55. Une étude approfondie du formulaire de requête proposé dans les *Orientations*, montre qu'en comparaison avec des formulaires de requête similaires pour l'attribution des petites subventions d'autres améliorations pourraient être considérées. Le nouveau formulaire de requête proposé a été écrit pour être facile à utiliser, pour guider le cadre d'activité et pour obtenir autant d'informations utiles que possible.
56. Le formulaire de requête proposé est divisé en neuf parties: A: Résumé du projet; B: A propos de votre Organisation; C: Détails du projet; D: Objectifs du projet; E: Evaluation du succès de votre projet; F: Budget; G: Autres sources de soutien; H: Documents soutenant le projet; et I: Déclaration.

57. Le formulaire souligne les objectifs clés de l'assistance internationale, les activités destinées à atteindre ces objectifs et les résultats escomptés des activités. Il pose des questions sur la manière d'assurer la qualité et de maintenir les bénéfices de ces activités quand la subvention sera arrivée à son terme.
58. Le formulaire contient des informations sur la gestion du projet, sur l'expérience et la capacité de l'agence chargée de l'exécution, et sur les bénéfices pour la *Convention du patrimoine mondial*, sur le site et la communauté.
59. Le formulaire demande aux candidats que des indicateurs de succès soient proposés en dressant une liste des objectifs majeurs du projet, de l'action à entreprendre et des critères permettant de mesurer le succès de l'opération. Il demande aussi comment la subvention sera utilisée comme capital d'amorçage.
60. De plus, il suit les contributions antérieures et pose des questions détaillées concernant le budget proposé.

B. Procédure de sélection

61. La sélection des requêtes est guidée par les objectifs, principes et orientations pour l'assistance internationale en conformité avec les *Orientations*, aussi bien que par les différentes décisions du Comité, par l'expérience des questions et des besoins acquise grâce au rapport sur l'état de conservation et aux procédures de soumission des rapports périodiques, ainsi que par les priorités définies dans le cadre du Programme régional, et par le travail entrepris sur l'analyse de lacunes consultatives dans la Stratégie globale par les Organisations consultatives.
62. Depuis début 2004, le Centre du patrimoine mondial a établi, à titre informel, un panel d'évaluation des requêtes d'assistance internationale, pour examiner les requêtes de façon régulière et encourager la comparabilité des requêtes. Huit réunions ont été tenues en 2004 (16 janvier, 24 février, 2 avril, 23 avril, 1 juin, 22 juillet, 26 août, 30 septembre) et sept en 2005 (31 janvier, 25 mars, 19 mai, 30 juin, 30 septembre, 27 octobre, 2 décembre).
63. Auparavant, les projets étaient sélectionnés selon le principe du premier arrivé premier servi par catégorie, sans utilisation de critères précis. Aucune analyse comparative n'a été entreprise au cours de la période 1998-2003. Le personnel du Centre du patrimoine mondial, les Bureaux régionaux, les Etats parties et les Organisations consultatives ont demandé que l'on fixe des priorités pour les activités d'assistance internationale, notamment en raison de la diminution de volume de l'assistance internationale.
64. Les évaluations de 2004 et 2005 soulèvent les questions suivantes concernant l'éligibilité en ce qui concerne la procédure de sélection:

- a) Seuls les Etats parties qui sont à jour dans leurs contributions sont éligibles pour l'assistance internationale, sauf en ce qui concerne l'assistance d'urgence qui, selon les *Orientations*, peut être attribuée aux Etats parties ayant un arriéré de paiement de leurs contributions (para. 237). Auparavant, la formation fut aussi attribuée à des Etats parties en retard de paiement.
 - b) Une politique concernant l'attribution des requêtes n'a pas encore été clarifiée. Ceci concerne de multiples requêtes dans la même année: lorsqu'un Etat partie ou une autre organisation (dans le cas de la formation) présente plus d'une requête pour le même type d'assistance; ou quand un Etat partie présente plus d'une requête (à l'exception de l'assistance d'urgence).
 - c) La justification de la sélection n'est pas toujours liée à la définition applicable dans la pratique des différents types d'assistance internationale. Lorsque les fonds sont épuisés pour un type d'assistance, une requête peut être transférée sur un autre type d'assistance. Ces transferts soulèvent de sérieuses questions concernant la pratique de l'allocation des fonds pour chacun des cinq types d'assistance internationale.
 - d) Il y a des retards parce que les requêtes n'ont pas été correctement préparées et nécessitent un nouvel examen.
 - e) Les Unités régionales du Centre du patrimoine mondial participent au processus d'examen, mais la responsabilité du Centre n'a pas été précisée. Les Unités régionales passent un temps considérable à étudier les requêtes pour en vérifier le caractère complet, à demander des compléments d'informations aux Etats parties, et à organiser certains aspects de la mise en œuvre tels que les mandats, les contrats, etc.
 - f) Des revues par les Organisations consultatives ont eu lieu, mais sans critères ni formats communs approuvés et harmonisés entre les institutions. Les *Orientations*, à l'Annexe 9, précisent que de tels critères vont être établis par les Organisations consultatives, mais ceci reste toujours en attente. Il est à noter que l'ICCROM a utilisé des critères pour les requêtes de formation depuis 2000, quand il a présenté la Stratégie globale pour la formation. Bien que les Organisations consultatives n'attribuent pas les requêtes, très fréquemment elles recommandent de ne pas accorder des fonds parce qu'elles trouvent la requête inadéquate, et elles font souvent aussi des propositions substantielles sur la manière d'améliorer la requête.
65. Recommandations. L'introduction des réunions du Centre du patrimoine mondial pour l'évaluation des requêtes d'assistance internationale a amélioré la procédure de sélection. D'autres améliorations pourraient être accomplies comme suit :
- a) Clarifier la politique concernant le nombre de requêtes qu'un Etat partie peut soumettre chaque année, et s'assurer que les fonds sont alloués

pour les activités qui sont compatibles avec les critères pour chacun des trois nouveaux types d'assistance internationale (voir projet de décision pour 29 COM)

- b) Fournir le soutien nécessaire aux Organisations consultatives pour qu'elles puissent appliquer un ensemble combiné de critères de sélection. (l'Annexe 9 des *Orientations* est en attente).
- c) Continuer avec le nouveau système de réunions annuelles pour l'examen des requêtes d'assistance internationale et s'assurer qu'il y en ait un nombre minimal pendant l'année. Ces réunions peuvent facilement être associées aux consultations périodiques organisées par le Centre du patrimoine mondial, avec le Président, auxquelles les Organisations consultatives peuvent aussi être conviées
- d) *Encourager l'utilisation de la base de données pour fournir des informations sur les décisions prises, surtout pour les Etats parties qui n'ont pas achevé de façon satisfaisante l'exécution de leurs requêtes antérieures. Ceci peut aider dans la comparaison de thèmes et dans les régions pour que les leçons apprises puissent être incorporées dans la conception des projets.*

C. Indicateurs de suivi et rapports pour des requêtes d'assistance internationale

- 66. L'objectif central des indicateurs de suivi normalisés est triple:
 - a) Fournir une base objective pour l'évaluation de performance (aussi appelé indicateurs de performance);
 - b) Fournir une base solide pour les décisions de gestion en ce qui concerne l'assistance internationale;
 - c) Faciliter l'apprentissage dans le cadre de l'assistance internationale et pour les acteurs externes.
- 67. Le point de départ pour développer les indicateurs est un modèle de la logique de projet ou cadre de compte rendu des étapes de projet. Ceci précise les objectifs du projet, ses résultats escomptés et ses impacts, les produits des actions soutenues et les entrants financés. Sur la base de ce modèle de la logique de projet, les différents types d'indicateurs peuvent être identifiés pour les composants du modèle.
- 68. Les modèles de la logique de projet, appelé aussi cadre de compte rendu des étapes de projet, sont utilisés pour expliquer comment les activités conduisent à l'accomplissement de buts ou d'objectifs spécifiques. Des modèles de logique de programme fournissent un raisonnement compréhensible qui démontre comment les activités du projet généreront les résultats escomptés. Le concept majeur dans la logique de projet est la mise en évidence du rapport de cause à effet (si X, alors Y; si la formation est fournie pour les gestionnaires des sites du patrimoine mondial, alors les sites seront mieux conservés).

69. En démontrant *comment* les projets atteindront les résultats escomptés, plusieurs bénéfices sont possibles : les éléments du programme qui sont essentiels pour le succès sont identifiés; une compréhension commune du projet et des attentes s'établit et une base solide pour le suivi et l'évaluation est créée.

70. Définitions utilisées dans l'évaluation du projet:

Entrants du projet	Ressources utilisées pour la mise en œuvre des activités
Activités du projet	Tâches effectuées en utilisant les ressources et les méthodes
Produits du projet	Produits résultant directement des activités du projet
Résultats intermédiaires	Adoption des pratiques et des procédures
Résultats finaux	Changements des connaissances et gains de performance

71. Basé sur des objectifs du projet, souvent appelés des objectifs de développement de projet, les indicateurs de performance sont approuvés et des méthodes sont définies pour le suivi et l'évaluation (une valeur mesurable ou un indicateur qualitatif), et des anticipations critiques relatives aux risques sont identifiées.

Objectifs	Indicateurs de performance clés	Suivi et évaluation	Anticipations critiques
Objectif du projet	Indicateurs d'impact/résultat	Source d'informations incluant les rapports de projet	Risques/anticipations
Résultat par activité	Indicateurs de résultats – quelles actions ont été entreprises	Rapports	Risques/anticipations
Activités du projet	Entrant (ventilation du budget)	Rapports financiers	Risques/anticipations

72. Il est aussi utile de considérer quels indicateurs peuvent être utilisés pour mesurer les objectifs atteints. Ceci implique une évaluation de la **valeur de départ** et de la valeur visée à l'issue du projet. Un tel cadre sera exposé par exemple de la façon suivante :

Indicateurs	Mesure	
	Valeur de départ	Valeur visée à l'issue du projet
<i>Objectifs du projet</i>		
Exemple: La capacité et la sensibilité des institutions locales à la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> sont accrues	Peu de sensibilité à la <i>Convention du patrimoine mondial</i> et pas de formation fournie	Achèvement de la formation et utilisation de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> comme base pour la politique et la pratique gouvernementale en matière de conservation
<i>Indicateurs de résultats</i>		
Exemple: Reconnaissance de la bonne pratique dans l'application de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	Manque de précision dans la définition des rôles et des responsabilités ainsi que de personnel qualifié pour la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	Les plans gouvernementaux de développement sont compatibles avec la <i>Convention du patrimoine mondial</i> et les <i>Orientations</i> sont mise en œuvre

a) **Indicateurs**

73. Des indicateurs de performance sont utilisés pour mesurer les résultats et déterminer les progrès obtenus en vue des objectifs spécifiques. Ces indicateurs doivent être objectifs, mesurables et s'exprimer dans des termes quantifiables, tels que des valeurs numériques ou des pourcentages. L'information qualitative peut être traduite en mesures quantitatives par exemple le niveau de satisfaction, sur une échelle en cinq points. **Pour assurer la comparabilité, le Comité du patrimoine mondial a besoin de développer des mesures qui peuvent être appliquées par les Etats parties et leurs institutions pendant l'assistance internationale et qui sont basées sur des définitions et des moyens de mesure communs.**
74. Les indicateurs ont besoin d'être pertinents, valides, fiables et pratiques.

Critères pour les indicateurs	Définitions
Pertinence	Les mesures doivent se rapporter à l'activité précise à évaluer
Validité	Les mesures doivent donner un aperçu exact du concept sous-jacent qui doit être mesuré
Fiabilité	Les mesures doivent être sujettes à la plus faible erreur de mesure possible
Praticabilité	Les données à mesurer doivent être disponibles, prenant en compte la disponibilité des données, les contraintes de temps et de budget

b) L'étude de l'assistance internationale en relation avec le suivi, l'évaluation et les rapports

75. Les évaluations de 2004 et 2005 ont conclu que parce que le suivi des activités par les Etats parties concernant les subventions n'était pas requis, il n'y a pas de prise de responsabilité. Pendant la phase du projet, de l'identification d'une activité à la conception et sa mise en œuvre, il n'y avait pas de suivi, et les rapports ne signalaient pas les besoins d'informations clés. Les procédures actuelles ne sont pas suffisantes pour fournir des informations concernant le progrès vers les objectifs du projet. Bien que les *Orientations* stipulent que le suivi est requis, ce n'est pas encore le cas aujourd'hui (*Orientations*, para. 256).
76. Les débats sur le suivi, les indicateurs et les rapports se passent en tenant compte des observations suivantes :
- a) L'assistance internationale ne prévoit ni le financement du suivi ni l'évaluation. Il n'y a pas d'obligation en vigueur pour le suivi des activités de l'assistance internationale pour la période en question, et il n'y a pas de ligne budgétaire précise pour le suivi et l'évaluation incluse dans la mise en œuvre du projet.
 - b) Il n'y a ni surveillance systématique ni rapports pour vérifier les résultats, quoique lorsque c'est possible, des rapports de fin de projet sont complétés par une évaluation sur le terrain effectuée conjointement avec des missions sur le terrain par le personnel du Centre du patrimoine mondial et/ou les Bureaux régionaux.
 - c) Les Etats parties comprennent mal les besoins en termes d'informations requises dans le rapport final. En général, les rapports finaux fournissent une vue d'ensemble des allocations et des activités entreprises (entrants et résultats), mais peu d'informations sur les produits ou les impacts. A

l'heure actuelle, une plus grande importance est donnée à l'observation des règles de financement.

- d) Les Unités régionales du Centre du patrimoine mondial suivent les contrats et reçoivent les rapports finaux;
 - e) Le taux de décentralisation de l'assistance internationale vers les Bureaux régionaux a augmenté, passant de 15% à 33% entre 1998 et 2003. Cette tendance à la décentralisation ne s'est pas accompagnée d'une clarification correspondante des responsabilités concernant la communication des résultats en provenance du terrain pendant la mise en œuvre, et l'obtention d'un contrôle financier après signature des contrats ou des transferts de fonds.
77. Les évaluations de 2004 et 2005 démontrent que l'assistance préparatoire, de coopération technique et d'activités promotionnelles et éducatives sont des activités avec peu de communications des résultats. L'assistance préparatoire permet l'identification de certains repères quantitatifs, c'est-à-dire le nombre de listes indicatives préparées ou de sites inscrits. En théorie, les activités de formation sont, en quelque sorte, en meilleure position grâce au réquisit inscrit dans la Stratégie globale pour la formation qui stipule que des activités de formation récurrentes doivent comporter une évaluation, mais ce réquisit n'a pas encore été respecté.
78. La recherche entreprise dans le cadre de cette évaluation indique que les bénéficiaires de l'assistance internationale sont conscients du besoin et des bénéfices du suivi et de l'évaluation (CATIE, ITUC Brésil) mais très peu l'ont mis en œuvre. Seul Afrique 2009 a entrepris des évaluations externes, indépendantes à la fin de chaque phase du programme, en plus de l'utilisation d'un cadre de référence logique pour la phase finale.

c) Considérations et éléments de définitions des indicateurs utilisées pour le suivi

79. Les indicateurs doivent être faciles à utiliser et rentables. Avec un formulaire de requête révisé qui mette en rapport les objectifs et les activités et les résultats, avec un système d'indicateurs de performance, et des rapports finaux plus rigoureux, les normes techniques deviendront plus visibles. Compte tenu du fait que certains Etats parties ont rencontré d'importants problèmes dans la mise en œuvre de leurs projets en respectant le calendrier, et ont laissé le projet inachevé ou ont demandé un délai, il est très important que les indicateurs soient perçus comme utilisables et valables.
80. Les indicateurs ont besoin d'être approuvés comme une partie de la procédure d'application. Les exigences pour l'utilisation des indicateurs seront comme suit :
- a) Obligatoires pour des requêtes supérieures à 20,000 dollars EU et encouragés pour les petites subventions.

- b) Engageant la responsabilité de l'Etat partie et de l'institution chargée de l'exécution.
- c) Les types d'indicateurs devraient dépendre des catégories de l'assistance internationale.
81. Bien que les indicateurs soient spécifiques à chaque projet, il est possible de fournir quelques suggestions pour les catégories d'indicateurs en fonction du type d'assistance internationale, en utilisant, *trois types d'assistance internationale proposés en 2005*.

<u>Type d'assistance internationale et catégories d'indicateurs possibles (à mesurer par ordre de priorité, pourcentage accompli, ou qualitativement)</u>
<p>A. Assistance préparatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Succès mesuré en relation avec les objectifs du projet • Activités en conformité avec la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative • Activités de soutien pour de nouvelles listes indicatives et propositions d'inscription • Utilisation efficace des fonds • Utilisation catalytique des fonds pour garantir des financements complémentaires ou d'autres contributions
<p>B. Assistance d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Succès mesuré en relation avec les objectifs du projet • Activités qui sont approuvées et livrées rapidement aux sites endommagés par des catastrophes naturelles • Activités qui contribuent au planning face à la catastrophe et à la mitigation des efforts • Utilisation efficace des fonds • Utilisation catalytique des fonds pour favoriser des contributions financières ou d'autres contributions

C. Conservation et gestion

- Succès mesuré en relation avec les objectifs du projet
- Activités qui contribuent à la mise en valeur et à la mise en œuvre efficace de la *Convention du patrimoine mondial* et/ou l'amélioration de la conservation d'un site du patrimoine mondial (en utilisant les rapports d'état de conservation)
- Activités supportant le développement de la compétence et de la capacité pour le personnel des sites du patrimoine mondial ou des institutions responsables
- Utilisation efficace des fonds
- Utilisation catalytique des fonds pour favoriser des contributions financières ou d'autres contributions

82. Eléments pour les rapports finaux des requêtes d'assistance internationale. Il est essentiel de clarifier les contenus des rapports si l'on veut que les projets de l'assistance internationale atteignent leur potentiel. **Les rapports doivent se concentrer sur les résultats et les impacts, plutôt que de suivre la tendance actuelle à lister les entrants et les produits.** Le format pour la rédaction du rapport est inclus dans le formulaire de requête et une date-butoir est fixée pour la soumission des rapports à la fin du projet. **Des résumés des résultats** seront demandés et intégrés dans la nouvelle base de données. Ces résumés sont importants pour fournir un retour des informations sur les résultats au Comité du patrimoine mondial, au Centre du patrimoine mondial, aux Organisations consultatives et aux autres responsables. Ils sont aussi utiles pour la promotion en général de l'assistance internationale. Le Fond Ramsar pour les petites subventions a développé un tel système de résumés des résultats positifs.

83. Recommandations

- a) Les indicateurs seront applicables pour les projets supérieurs à 20,000 dollars EU;
- b) La définition des indicateurs feront une partie de la procédure de requête;
- c) Les indicateurs et le rapport seront axés sur les résultats et les impacts;
- d) L'Etat partie doit fournir les indicateurs qui seront approuvés par le panel de sélection avant l'attribution des fonds;
- e) A la fin des activités, les résumés des résultats seront demandés et seront intégrés dans la nouvelle base de donnée et utilisés comme un outil pour la promotion de l'assistance internationale en général;
- f) Un document doit être préparé chaque année pour le Comité du patrimoine mondial, basé sur les résumés des résultats des projets

terminés, avec de courtes descriptions des projets de l'assistance internationale terminés et des informations sur les projets en cours de l'assistance internationale. Ainsi, le Comité pourra connaître les résultats des requêtes qu'il aura (ou que son Président aura) approuvées;

- g) Un atelier de formation sur la définition et l'utilisation des indicateurs pour le personnel du Centre du patrimoine mondial, pour les Organisations consultatives, les membres du Comité et d'autres responsables sera organisé pendant l'année 2006;
- h) Des ateliers de formation destinés aux Etats parties compris dans les Programmes régionaux seront organisés pour améliorer la capacité à mettre en œuvre des subventions de l'assistance internationale.
- i) Une guide écrit à distribuer aux responsables concernant l'identification des objectifs de projet, la définition des indicateurs et la rédaction du rapport sur les résultats et les impacts, sera préparé.

D. Base de données

- 84. Pour répondre au nombre croissant de requêtes d'assistance internationale satisfaites et pour suivre leur distribution, une base de données interne a été utilisée par le personnel du Centre du patrimoine mondial depuis 1998. Bien qu'elle soit utile pour le rassemblement et la compilation d'informations sous forme électronique, la base de données en usage nécessite une amélioration depuis de nombreuses années.
- 85. Des études antérieures d'évaluation et les discussions avec le personnel confirment le rôle potentiel de la base de données pour l'assistance internationale dans la promotion de la qualité et de l'efficacité. En premier lieu, elle encourage la qualité; fournir un outil facile à utiliser pour accéder aux requêtes et les comparer; permet d'améliorer la définition des activités, et aussi bien la procédure de sélection. Une telle base de données procurera une économie de temps et de ressources. Avec l'efficacité qu'elle apporte, la base de données est un outil d'apprentissage très important et donne une visibilité aux activités entreprises dans le cadre de l'assistance internationale.
- 86. La base de données actuelle n'est pas intégrée dans le processus global de l'assistance internationale. L'information n'est enregistrée qu'une fois, il n'y a pas de suivi de la mise en œuvre du projet (pas d'information technique, financière) ni de rapport d'évaluation. Sans restriction d'accessibilité, elle n'est pas fiable car chacun peut modifier les données, même par erreur. Donc l'objectif de la base de données révisée est de saisir l'information existante et s'adapter aux nouvelles exigences d'information.

Rubriques de la base de données révisée.

- 87. Le besoin d'un outil facile à utiliser pour gérer le nombre croissant de requêtes d'assistance internationale reçu chaque année par le Centre du patrimoine

mondial est incontestable. En consultation avec les Unités régionales, l'Administration et l'Unité IMS au Centre du patrimoine mondial, une version révisée de la base de données est proposée. Les évaluations antérieures ont été prises en compte.

- a) L'architecture de la base de données. Le nouveau formulaire pour l'assistance internationale organise l'information en rapport avec la façon dont une requête est traitée. Il prend en compte les données disponibles dans le nouveau formulaire de requête et les outils de travail existants utilisés au Centre du patrimoine mondial. Des informations sont aussi compilées en fonction de l'année, du type d'assistance internationale, et par région. Il permet d'analyser la façon dont les priorités établies par le Comité du patrimoine mondial sont prises en compte dans la distribution et la sélection de l'assistance internationale. Un outil de recherche par mot-clé sera aussi disponible.
 - b) Il y aura cinq sections pour chaque requête d'assistance internationale : a) Information générale; b) Détails de projet; c) Information financière; d) Procédure de sélection; e) Mise en œuvre; et f) Suivi et évaluation.
 - c) Accès et restrictions. L'Etat partie, le Centre du patrimoine mondial, les Unités régionales, l'Administration, les Organisations consultatives, les Bureaux régionaux hors siège de l'UNESCO, le Comité du patrimoine mondial et le Président, aussi bien que le grand public, pourront accéder à la base de données. Des différents niveaux d'accessibilité (restriction de l'accès à l'information et des modifications de l'information) en conformité avec les procédures en vigueur pour le site Internet seront fixés.
 - d) Visibilité et liens. Afin de profiter de la forte visibilité accordée au patrimoine mondial par le site Internet de l'UNESCO, la base de données sera disponible et accessible sur le site Internet.
88. S'appuyant sur cette nouvelle base de données, une section peut être ajoutée dans le rapport annuel du Fonds du patrimoine mondial préparé pour le Comité du patrimoine mondial. Des tableaux avec des informations générales de la base de donnée seront disponibles et donneront une vue globale des différents niveaux de mise en œuvre, de l'efficacité, etc.

E. Rôles et Responsabilités

89. Des entretiens, questionnaires et études de cas impliquant les différents responsables pour l'assistance internationale, entrepris dans le cadre de l'évaluation, ont attiré l'attention sur la définition des responsabilités institutionnelles et la faible coordination, assez fréquemment constatée, entre les agences gouvernementales et d'autres institutions ou les ONG. De temps en temps, la communication et la coordination entre les commissions nationales de l'UNESCO, les ministères de la culture ou de l'environnement, les agences gouvernementales locales et les ONG sont insuffisantes pour promouvoir

l'application de la *Convention du patrimoine mondial* et la gestion des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

90. L'assistance internationale profitera d'un accord parmi les différents responsables en ce qui concerne :
- a) Des priorités pour des actions en conformité avec les sujets régionaux et thématiques. Afin de promouvoir l'efficacité, des impacts forts sur le terrain et la visibilité, l'attention doit se concentrer sur les questions identifiées et récurrentes du patrimoine mondial, par exemple l'aménagement urbain, les forêts tropicales, les petits Etats insulaires, la préparation aux risques, l'architecture en terre, le paysage culturel, etc.
 - b) La prise de décision financière. Par exemple, la seule information enregistrée dans les dossiers de l'assistance internationale est le nom de la personne qui a décidé de la somme qu'il convient d'allouer. Il faut une clarification concernant l'autorisation des amendements des sommes accordées, et une révision possible de la requête si une activité n'est pas achevée dans l'année.
 - c) Indications techniques et information. Comment est-ce que les compétences et l'expérience des Unités du Centre du patrimoine mondial, des Bureaux régionaux de l'UNESCO et des Organisations consultatives peuvent-elles être utilisées au mieux?
 - d) Suivi et rapports. Qui apportera le support technique pour le suivi et les rapports des Etats parties et des institutions qu'elles ont chargées de l'exécution?
91. Actuellement, les rôles respectifs des différents responsables (l'Etat partie, le Comité du patrimoine mondial, le Président du patrimoine mondial, le Directeur du Centre du patrimoine mondial, l'Administration, et les Unités régionales, les Bureaux régionaux de l'UNESCO, les trois Organisations consultatives) impliqués dans l'assistance internationale ne sont pas clairement définies. Il y a des possibilités d'améliorer l'efficacité. Dans le contexte de la croissance exponentielle de la Liste du patrimoine mondial et des requêtes d'assistance internationale, la création et l'augmentation des capacités du Centre du patrimoine mondial et la politique de décentralisation entreprise dans l'ajustement de l'UNESCO aux méthodes de travail est urgent.
92. Recommandations. S'appuyant sur les résultats antérieurs, les priorités suivantes sont proposées :
- a) Encourager les Etats parties à prendre connaissance de l'assistance internationale et à développer leur propre programme national d'activités pour soutenir la *Convention du patrimoine mondial* et les sites inscrits sur la Liste avec l'aide de la Commission nationale et le Bureau régional de l'UNESCO.
 - b) Définir la composition et les responsabilités de chacun des membres institutionnels du panel de l'évaluation de l'assistance internationale qui

opère actuellement de façon informelle dans le Centre du patrimoine mondial;

- c) Fournir des orientations pour le temps de délai accordé aux différents responsables.
- d) Améliorer la communication entre le Centre du patrimoine mondial et les Bureaux régionaux de l'UNESCO partageant des informations sur les activités de l'assistance internationale, par exemple, au moyen d'une liste de distribution standardisée.
- e) Pour éviter les rôles multiples assumés actuellement par certains responsables (par exemple, la définition des directives pour les requêtes et les recommandations de sélection), une rationalisation des tâches est nécessaire afin d'éviter un conflit d'intérêt.
- f) Etablir un système de transfert des notes et un historique des informations sur l'assistance internationale au moment du changement annuel du Président du Comité du patrimoine mondial. Pareillement, quand il y a un changement dans les membres du Comité du patrimoine mondial, un historique d'information devrait être préparé.

Conclusions

- 93. L'évaluation a souligné de nombreuses questions qui bénéficieront d'une discussion ouverte au Comité du patrimoine mondial. La 31e session du Comité (Vilnius, 2006) pourrait être une occasion d'engager un tel processus de consultation et d'approuver un plan en vue de tester un nouveau système pour une période fixée à deux ans avant d'introduire des ajustements.
- 94. **L'évaluation soulève aussi le besoin pour les Etats parties de suivre le succès des projets en utilisant les indicateurs appropriés.**

PART III: PROJET DE DECISION

Projet de décision : 30 COM 14A

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné les parties 1 et 2 du document WHC-06/30.COM/14A,*
2. *Rappelant la décision **28 COM 10B** adoptée à sa 28e session (Suzhou, 2004),*
3. *Prenant en compte les commentaires sur le document WHC-05/29.COM/14B remis par les Etats parties,*
4. *Note avec satisfaction les conclusions et recommandations contenues dans le rapport sur l'impact des activités de formation;*
5. *Confirme que:*
 - a) *l'évaluation des impacts des activités de l'assistance internationale, telles que la formation, est un élément clé pour une approche de l'utilisation du Fonds du patrimoine mondial basée sur les résultats. Les évaluations d'impact testent la validité des approches spécifiques pour atteindre les objectifs de la Convention du patrimoine mondial, aident à déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et sont un outil pour mieux appréhender l'efficacité d'une intervention;*
 - b) *des efforts doivent être consentis pour élargir et approfondir l'évaluation de l'impact de l'assistance internationale;*
 - c) *ces efforts reposent sur l'introduction d'un formulaire de demande révisé, la sélection d'indicateurs de suivi et de procédures de rapport améliorées, et un nouveau format de base de données (voir partie II du document WHC-06/30.COM/14A) qui permet d'accéder aux informations pertinentes;*
 - d) *les conclusions des évaluations d'impact doivent être diffusées aux Etats parties, comme un outil pour améliorer la qualité et la capacité de l'assistance internationale.*

6. Décide que:
- a) *à chaque fois que cela est possible, l'assistance internationale doit être consacrée de préférence aux activités qui promeuvent une approche programmée, de manière à en optimiser l'efficacité,*
 - b) *un nouveau formulaire de demande doit être mis au point qui prendrait en compte le document de travail et en particulier la nécessité de se centrer sur les objectifs des projets, les mesures de mise en œuvre, les résultats et les impacts tels que mesurés par les indicateurs. Cela doit s'accompagner d'orientations écrites à distribuer à toutes les parties concernées, définissant la manière de définir des objectifs de projet, concevoir des indicateurs de coût effectifs et prioritaires et produire un rapport sur les résultats et les impacts,*
 - c) *un système de suivi utilisant des indicateurs conçus comme faisant partie de la procédure de demande et appuyé par des visites de supervision sur le terrain à chaque fois que cela est possible, doit être adopté. Des résumés sur les résultats obtenus en fin d'activité, sont requis,*
 - d) *les demandes d'assistance internationale doivent être évaluées par un panel composé de représentants des Bureaux régionaux, du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives, se réunissant au moins deux fois par an avant toute action du Président et du Comité,*
 - e) *le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives doivent mettre au point des critères de sélection qui seront utilisés lors des évaluations des demandes et qui seront présentés au Comité lors de sa 31e session en 2007,*
 - f) *une nouvelle base de données suivant les recommandations des évaluateurs sera mise en place,*
 - g) *le nouveau système de l'assistance internationale, qui repose sur un nouveau formulaire de demande, l'utilisation d'indicateurs et des exigences de rapports, une nouvelle base de données et un panel d'évaluation des demandes, entrera en vigueur sur une durée pilote de deux ans dès la 31e session en 2007;*
7. Demande au Secrétariat d'apporter, en conformité avec les paragraphes 6.a, 6.b, et 6.e susmentionnés, les changements nécessaires aux Orientations.